

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 008-097/08/BC

**■ Aménagement de la rue Augustin Aubert - entre le boulevard de Sainte-Marguerite et l'avenue Jean Bouin à Marseille (9ème arrondissement) - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DIVOIAG 08/721/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération en date du 08 février 2008, le Conseil de communauté a affecté une autorisation de programme de 934 000€, portant sur l'aménagement de la rue Augustin Aubert – entre le boulevard de Sainte-Marguerite et l'avenue Jean Bouin à Marseille, dans le 9^{ème} arrondissement.

Actuellement ce tronçon de la rue Augustin Aubert est une voie très étroite.

En effet, la mise à l'alignement des nouvelles constructions « le Margrite » a libéré des espaces n'ayant à ce jour pas été traités.

En conséquence, afin de parachever cette opération d'élargissement il est prévu :
de délimiter, par l'implantation de bordures, le nouveau tracé des voies, de réaliser les revêtements de surface, de créer un parc de stationnement de 25 places ainsi qu'une aire de livraison confortable, et enfin de traiter le parvis devant les commerces du « Margrite » en espace piétonnier paysager de qualité. Des plantations d'arbres d'alignement agrémenteront le site.

Compte tenu du coût de l'opération, il convient de recourir à une procédure de marché sur appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché sera passé à l'entreprise générale de VRD ou en groupement d'entreprises, sur bordereau de prix unitaires.

Les variantes et les options ne seront pas autorisées.

Le délai d'exécution sera de 6 mois, dont 1 mois de préparation.

Le marché sera imputé sur les fonds propres de MPM.
Cette opération bénéficiera d'une subvention de 100 000€, obtenue au titre de la réserve parlementaire de M. le Maire de secteur Guy TESSIER .

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant sur délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/254/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération du 8 février 2008, affectant une autorisation de programme de 934 000€

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement de la rue Augustin Aubert – entre le boulevard de Sainte-Marguerite et l'avenue Jean Bouin – 13009 MARSEILLE.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement de la rue Augustin Aubert entre le boulevard Sainte-Marguerite et l'avenue Jean Bouin – 13009 MARSEILLE.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN